



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2342/Rev.1

**Original : anglais
27 novembre 2012**

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT UNIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA
CENTIEME SESSION DU CONSEIL**

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2342

A sa cent unième session, le Conseil, par sa résolution n° 1239 du 27 novembre 2012, a approuvé le rapport sur sa centième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer cette page de couverture au document original MC/2342 en date du 8 février 2012.

Genève
5 – 7 décembre 2011
Rapporteur : M. Francis Munhundiripo (Zimbabwe)

MC/2342

**Original : anglais
8 février 2012**

CENTIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
CENTIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève
5 – 7 décembre 2011
Rapporteur : M. Francis Munhundiripo (Zimbabwe)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, C.P. 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail ; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION, POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS	2
ELECTION DU BUREAU	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS	3
a) Demandes d'admission en qualité de Membre soumises par la République de Djibouti, la République du Tchad, la République fédérale démocratique d'Ethiopie, la République des Maldives, la République du Guyana, la République de Nauru, l'Union des Comores, Antigua-et-Barbuda, le Saint-Siège, les Etats fédérés de Micronésie, la République du Soudan du Sud, la République du Mozambique, la République des Seychelles, et la République de Vanuatu	3
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), <i>NGO Committee on Migration</i> , la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ...	5
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL	5
REMARQUES DE BIENVENUE DE PIERRE MAUDET	6
GOUVERNANCE DE L'OIM	6
a) Projet de rapport sur la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil	6
b) Rapport sur la cent huitième session du Comité exécutif	6
c) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2011	6
d) Programme et Budget pour 2012	7
e) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget	7
f) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances	8
g) Election du Comité exécutif	11
h) Date et lieu de la prochaine session	11

TABLE DES MATIERES

(suite)

	<u>Page</u>
REMARQUES DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'ETAT DE LA MIGRATION :	
Réalités actuelles, frontières futures	11
ORATEURS PRINCIPAUX	14
• Nassir Abdulaziz Al-Nasser	14
• Peter D. Sutherland	15
LANCEMENT DU RAPPORT <i>ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2011</i>	16
PANEL SPECIAL : VOIX DE MIGRANTS	17
• Ian Goldin	17
• Ebum Aforo-Jesu	17
• Dikembe Mutombo.....	18
• Katie Nguyen	18
• Eric Urfer	18
DEBAT GENERAL	19
CLOTURE DE LA SESSION	22

PROJET DE RAPPORT SUR LA CENTIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1206 du 1^{er} décembre 2010, le Conseil s'est réuni pour sa centième session le lundi 5 décembre 2011 au Palais des Nations, à Genève. Six séances ont été tenues.

PARTICIPATION¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Djibouti ²	Maldives ²	Royaume-Uni de
Afrique du Sud	Egypte	Mali	Grande-Bretagne et
Albanie	El Salvador	Malte	d'Irlande du Nord
Algérie	Equateur	Maroc	Roumanie
Allemagne	Espagne	Maurice	Rwanda
Angola	Estonie	Mauritanie	Saint-Siège ²
Antigua et Barbuda ²	Etats-Unis d'Amérique	Mexique	Sénégal
Argentine	Ethiopie ²	Micronésie (Etats	Serbie
Arménie	Finlande	fédérés de) ²	Seychelles ²
Australie	France	Mongolie	Sierra Leone
Autriche	Gabon	Monténégro	Slovaquie
Azerbaïdjan	Géorgie	Mozambique ²	Slovénie
Bangladesh	Ghana	Namibie	Soudan
Bélarus	Grèce	Népal	Soudan du Sud ²
Belgique	Guatemala	Nouvelle-Zélande	Sri Lanka
Benin	Guyana ²	Nicaragua	Suède
Bolivie (Etat plurinational	Haïti	Niger	Suisse
de)	Honduras	Nigéria	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Norvège	Tadjikistan
Botswana	Inde	Ouganda	Tchad ²
Brésil	Iran (République	Pakistan	Thaïlande
Bulgarie	islamique d')	Panama	Timor-Leste
Burkina Faso	Irlande	Paraguay	Togo
Burundi	Israël	Pays-Bas	Trinité-et-Tobago
Cambodge	Italie	Pérou	Tunisie
Cameroun	Jamaïque	Philippines	Turquie
Canada	Japon	Pologne	Ukraine
Cap-Vert	Jordanie	Portugal	Uruguay
Chili	Kazakhstan	République centrafricaine	Venezuela (République
Chypre	Kenya	République de Corée	Bolivarienne du)
Colombie	Kirghizistan	République démocratique	Viet Nam
Comores ²	Lettonie	du Congo	Yémen
Congo	Lesotho	République de Moldova	Zambie
Costa Rica	Libye	République dominicaine	Zimbabwe
Côte d'Ivoire	Lituanie	République tchèque	
Croatie	Luxembourg	République-Unie de	
Danemark	Madagascar	Tanzanie	

¹ Voir la liste des participants (MC/2341).

² Voir le paragraphe 11.

3. Le Bahreïn, le Bhoutan, la Chine, Cuba, l'Indonésie, le Qatar, la Fédération de Russie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Turkménistan étaient représentés par des observateurs.

4. L'Office des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Union africaine, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, l'Union européenne (UE), le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'Organisation internationale du Travail, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation de la coopération islamique, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Ordre souverain de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales (ONG) suivantes étaient représentés par des observateurs : *Africa Humanitarian Action*, *l'American Jewish Joint Distribution Committee*, *Caritas Internationalis*, *Femmes Africa Solidarité (FAS)*, la *Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger*, la *Commission internationale catholique pour les migrations*, l'*Institut international de droit humanitaire*, l'*Organisation internationale islamique de secours*, le *Comité international de secours*, le *Service social international*, le *Service Jésuite des Réfugiés*, *NGO Committee on Migration*³, le *Refugee Education Trust* et *Scalabrini International Migration Network*.

OUVERTURE DE LA SESSION, POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS

6. Le Président sortant, M. Idriss Jazaïry (Algérie), a ouvert la session le lundi 5 décembre 2011 à 10h15.

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3 à 5.

ELECTION DU BUREAU

8. Le Conseil a élu les membres du bureau suivants :

Président :	M. Christian Strohal (Autriche)
Premier Vice-Président :	M. Abdul Hannan (Bangladesh)
Second Vice-Président :	Mme Alicia Arango (Colombie)
Rapporteur :	M. Francis Munhundiripo (Zimbabwe).

9. En prenant la présidence, M. Strohal a remercié M. Jazaïry pour son dévouement et son rôle moteur exceptionnels, et s'est réjoui à l'idée de collaborer avec les Etats Membres, qui étaient les propriétaires de l'Organisation, et avec le personnel admirable de l'OIM.

³ Voir le paragraphe 23.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le Conseil a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/2312/Rev. 2.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

a) **Demandes d'admission en qualité de Membre soumises par la République de Djibouti, la République du Tchad, la République fédérale démocratique d'Ethiopie, la République des Maldives, la République du Guyana, la République de Nauru, l'Union des Comores, Antigua-et-Barbuda, le Saint-Siège, les Etats fédérés de Micronésie, la République du Soudan du Sud, la République du Mozambique, la République des Seychelles, et la République de Vanuatu**

11. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n^{os} 1207 à 1220 admettant, respectivement, Djibouti, le Tchad, l'Ethiopie, les Maldives, le Guyana, Nauru, les Comores, Antigua-et-Barbuda, le Saint-Siège, les Etats fédérés de Micronésie, le Soudan du Sud, le Mozambique, les Seychelles et Vanuatu en tant que Membres de l'OIM.

12. Le représentant de Djibouti a remercié le Directeur général d'avoir encouragé son pays à adhérer à l'OIM et d'avoir fait en sorte de renforcer les capacités des autorités nationales chargées de la migration. Situé à l'intersection de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, Djibouti devenait de plus en plus un pays de transit, via le golfe d'Aden, notamment pour les flux migratoires mixtes. C'est pourquoi, une collaboration étroite avec l'OIM serait fort utile.

13. Le représentant du Tchad a dit que grâce à l'accord de coopération que son pays avait passé avec l'Organisation en 2010, de nombreux réfugiés soudanais avaient pu regagner leur foyer. La coopération entre la CNARR (Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés) et l'OIM était très satisfaisante. Dans la foulée de la crise libyenne, quelque 80 000 ressortissants tchadiens avaient pu être rapatriés grâce à l'OIM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Gouvernement tchadien était extrêmement reconnaissant pour cette aide.

14. Le représentant de l'Ethiopie a déclaré que son pays avait beaucoup appris de l'OIM, en suivant de près son action en tant qu'observateur et en coopérant avec elle au titre d'une convention d'accueil bilatérale. Le Gouvernement éthiopien remerciait l'OIM pour l'aide qu'elle lui avait apportée, notamment pour garantir le retour sûr, ordonné et respectueux de la dignité humaine de ressortissants éthiopiens.

15. Le représentant des Maldives a dit que, bien qu'étant un petit Etat insulaire en développement qui, peu de temps auparavant figurait encore sur la liste des pays les moins avancés, les Maldives étaient une importante destination pour les migrants économiques, qui représentaient environ un quart de la population totale. Tout en reconnaissant l'importance de leurs contributions économiques et sociales, les pouvoirs publics seraient heureux de bénéficier des compétences techniques de l'OIM pour surmonter les difficultés humaines, techniques et financières que posait la gestion de ces mouvements de population.

16. Le représentant du Guyana a lancé un appel pour qu'une attention accrue soit portée au rôle des femmes migrantes et aux difficultés qu'elles rencontraient, notamment d'ordre sexuel. Il était indispensable de redoubler d'efforts en matière de recherche et de développement pour disposer de données vérifiables sur la traite des être humains.

17. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a dit que son pays, un petit Etat insulaire en développement, était une nation jeune et tournée vers l'avenir, qui accueillait des migrants de nombreux pays. Son adhésion à l'OIM lui permettrait de renforcer sa capacité à gérer les flux d'émigration et d'immigration, et à s'attaquer à ses problèmes de développement. Plus particulièrement, son gouvernement espérait renforcer sa politique de développement avant la mise en place de la libre circulation des ressortissants des Caraïbes à l'intérieur de la sous-région.

18. Le représentant du Saint-Siège a fait part de la détermination du Saint-Siège à rechercher des solutions communes pour venir en aide aux personnes déplacées et garantir leur protection et le respect de leurs droits humains. Les conséquences éthiques de la migration devraient faire l'objet d'une attention accrue. La mise en place de programmes conjoints et la diffusion régulière d'informations étaient d'importants moyens de coopération pour porter assistance aux personnes déracinées. Les organismes et associations catholiques répondaient aux besoins des personnes quelles que soient la race et la religion et, de ce fait, avaient un rôle central à jouer en matière d'aide aux migrants.

19. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie a remercié les Membres d'avoir accepté la demande de son pays. Les petits Etats insulaires en développement comme le sien étaient confrontés à toutes sortes de difficultés nouvelles en raison du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, qui risquaient de se traduire non seulement par des migrations forcées internes et transfrontalières, mais aussi par la perte d'îles et de nations entières. Il a donné l'assurance que son pays soutiendrait l'action de l'OIM et coopérerait en vue de la promouvoir.

20. Le représentant du Soudan du Sud a exprimé la reconnaissance de son gouvernement pour la suite favorable donnée à la demande d'admission en qualité de Membre de l'OIM présentée par le Soudan du Sud. Il a remercié l'OIM pour les efforts déployés afin de faciliter le rapatriement des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays vers le Soudan du Sud, ainsi que le retour des réfugiés sud-soudanais depuis la République démocratique du Congo, l'Egypte, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda et d'autres pays voisins. Son gouvernement souhaitait inviter l'OIM à effectuer une mission sur le terrain au Soudan du Sud pour observer les progrès réalisés.

21. Le représentant du Mozambique a remercié le Directeur général et le personnel de l'OIM pour leur coopération de longue date avec son pays, et s'est déclaré persuadé que sa qualité de Membre de l'Organisation contribuerait au renforcement des relations bilatérales concernant les flux migratoires mixtes.

22. Le représentant des Seychelles s'est félicité de l'admission de son pays en tant que Membre de l'OIM et a dit que son gouvernement s'engageait à coopérer pleinement avec le Secrétariat et les Membres pour défendre les principes de l'Organisation, atteindre ses objectifs et définir des domaines de coopération et de partenariat.

b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), *NGO Committee on Migration*, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

23. Conformément aux résolutions n^{os} 1221, 1222, 1223, 1224 et 1225, respectivement, le statut d'observateur aux réunions du Conseil a été accordé à la CEEAC, à *NGO Committee on Migration*, à la CAE, à la SADC et au COMESA.

24. Le représentant de *NGO Committee on Migration* a dit que cette organisation regroupait plus de 40 ONG actives dans le monde entier, dont la mission était de favoriser le bien-être des migrants et de leur famille. *NGO Committee on Migration*, qui avait collaboré avec l'OIM à l'occasion d'un certain nombre de manifestations internationales et préparait actuellement des activités pour célébrer la Journée internationale des migrants, se réjouissait à la perspective de renforcer ses relations de travail avec l'OIM.

25. Le Directeur général a dit que les efforts déployés par l'Organisation pour augmenter le nombre de ses Membres procédaient du désir d'affirmer son rôle moteur dans le domaine de la migration, ainsi que de la conviction qu'il était dans l'intérêt de tous, y compris des migrants, d'élargir le cercle des intervenants dans le dialogue sur la migration. Souhaitant la bienvenue aux quatorze nouveaux Membres et aux cinq observateurs, il a félicité Djibouti pour les mesures mises en place afin d'aider à rapatrier les personnes secourues en mer. Grâce à la coopération du Tchad, l'OIM et le HCR avaient pu organiser le retour de plusieurs milliers de ressortissants tchadiens fuyant le conflit en Libye. L'OIM collaborait avec les autorités en Ethiopie pour assurer le retour sûr et en bon ordre de certains de ses ressortissants, et pour lutter contre la traite des êtres humains. Les Maldives jouaient un rôle moteur parmi les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que sur la question du changement climatique. Les Etats Membres étaient désireux de créer un processus consultatif régional au Guyana. La migration autonomisait les femmes, mais augmentait aussi leur vulnérabilité à toutes les étapes de la migration. Il restait encore beaucoup à faire pour combattre l'exploitation et les violences sexuelles. L'OIM ferait tout son possible pour apporter à Antigua-et-Barbuda son soutien sur les questions migratoires.

26. Il a souhaité la bienvenue au Saint-Siège, et a dit qu'il espérait pouvoir continuer à participer aux séminaires organisés par la Commission internationale catholique pour les migrations, à Rome. S'agissant des Etats fédérés de Micronésie, il a déclaré que la question des déplacements forcés n'était abordée que depuis peu dans les discussions sur le changement climatique. Il s'agissait là d'une nouvelle forme d'apatridie, qu'il fallait prendre très au sérieux. L'OIM se réjouissait à la perspective de poursuivre le processus de rapatriement volontaire et de réintégration des Sud-Soudanais en coopération avec le Soudan du Sud. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux observateurs, et a déclaré qu'il se réjouissait à la perspective de coopérer avec eux.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

27. Le Directeur général a fait une présentation PowerPoint résumant son rapport au Conseil⁴.

⁴ Le texte intégral du rapport du Directeur général à la centième session du Conseil (MICEM/3/2011) et la présentation PowerPoint sont accessibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

REMARQUES DE BIENVENUE DE PIERRE MAUDET

28. M. Pierre Maudet, Maire de Genève, a transmis aux participants les salutations des autorités municipales. Cette centième session du Conseil de l'OIM revêtait pour Genève une importance particulière pour trois raisons. Premièrement, depuis le 16^e siècle, Genève offrait l'asile aux victimes de guerres et aux personnes persécutées pour des raisons religieuses, culturelles, scientifiques ou sociales. La ville tenait à cette tradition d'accueil de réfugiés et de migrants sur son territoire, qui lui permettait de porter les valeurs de tolérance, de dialogue, de paix et d'ouverture. De fait, Genève était un lieu où s'exprimait souvent la voix des migrants, d'autant que les étrangers composaient environ 40 % de la population de la ville, et que beaucoup d'autres étaient d'origine étrangère.

29. Deuxièmement, les problèmes de migration concernaient de plus en plus les villes. En effet, on s'attendait qu'à l'horizon 2050, 70 % de la population mondiale habite dans les villes. Les autorités municipales étaient chargées de fournir un logement correct, d'assurer des conditions d'hygiène satisfaisantes ainsi qu'un niveau de vie décent aux nouveaux venus. C'était aussi dans les villes que s'exprimaient les tensions entre migrants et résidents autochtones. A cet égard, il appartenait aux autorités municipales de faire en sorte que les migrants soient bien perçus.

30. Troisièmement, Genève était un centre pour la réflexion sur les questions de gouvernance. Il serait utile de savoir quelles suggestions le Conseil pourrait formuler pour faire en sorte que la voix des migrants soit entendue. Il était fondamental d'associer les migrants au débat sur des questions qui les concernaient, et d'éviter que ne se répètent des décisions telles que l'interdiction des minarets en Suisse.

GOVERNANCE DE L'OIM

a) Projet de rapport sur la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil

31. Le Conseil a adopté la résolution n° 1226 du 5 décembre 2011 approuvant le rapport sur sa quatre-vingt-dix-neuvième session (MC/2310).

b) Rapport sur la cent huitième session du Comité exécutif

32. Le Conseil a adopté la résolution n° 1227 du 5 décembre 2011 par laquelle il prenait note, avec reconnaissance, du Rapport sur la cent huitième session du Comité exécutif (MC/2315).

c) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2011

33. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a déclaré que la partie administrative du budget restait inchangée à 39 388 000 francs suisses, tandis que la partie opérationnelle du budget était passée de 940,4 millions de dollars E.-U. à 1,3 milliard de dollars E.-U., en raison de fonds additionnels qui avaient été reçus depuis l'approbation de la révision du Programme et Budget pour 2011 (MC/EX/710) et de nouvelles activités entreprises depuis. Le montant prévisionnel des revenus discrétionnaires restait maintenu à 43,7 millions de dollars E.-U., conformément à la formule fondée sur la moyenne triennale. Le Comité permanent

avait recommandé que le Conseil prenne note du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2011 (MC/2316).

34. Le Conseil a pris note du document MC/2316.

d) Programme et Budget pour 2012

35. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Programme et Budget pour 2012 était le premier document de budget présenté depuis la mise en place de la nouvelle structure de l'OIM. Compte tenu de la situation économique difficile dans le monde, et eu égard aux discussions en cours sur la réforme budgétaire, la partie administrative du budget pour 2012 était soumise au principe de la croissance nominale zéro et, de ce fait, restait inchangée à 39 388 000 francs suisses. L'Administration avait attiré l'attention sur les besoins essentiels qu'il y avait lieu de renforcer pour permettre à l'Organisation de répondre à l'augmentation des demandes de services qui lui étaient adressées. Estimée à 615,4 millions de dollars E.-U., la partie opérationnelle du budget serait réactualisée tout au long de l'année pour tenir compte du niveau d'activité de l'Organisation. Les revenus discrétionnaires, établis en application de la formule de la moyenne triennale, étaient estimés à 46,7 millions de dollars E.-U.. Le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2012 (MC/2317) et avait recommandé que le Conseil approuve les parties administrative et opérationnelle du budget (s'élevant respectivement à 39 388 000 francs suisses et à 615 377 000 dollars E.-U.).

36. Le Conseil a adopté la résolution n° 1228 du 5 décembre 2011 approuvant le Programme et Budget pour 2012.

e) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

37. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que, selon le document SCPF/65 sur l'état des contributions des Etats Membres à la partie administrative du budget, si certains Etats Membres avaient effectué des versements au titre de leurs arriérés, le nombre de ceux qui tombaient toujours sous le coup de l'article 4 de la Constitution restait toutefois non négligeable.

38. Le Comité permanent avait pris note de cette situation et vivement engagé les Etats Membres débiteurs de leurs contributions à tout mettre en œuvre pour s'en acquitter dans les meilleurs délais ou à conclure un plan de remboursement avec l'Administration.

39. L'Administration a signalé que depuis la parution du document SCPF/65, le montant total dû avait légèrement reculé, passant de 5 563 525 francs suisses à 5 451 401 francs suisses, grâce aux paiements effectués par les Gouvernements du Cambodge, d'El Salvador et de la République de Corée. Elle a noté que 18 Etats Membres tombaient toujours sous le coup de l'article 4.

40. Le Directeur général a rappelé qu'il existait un plan de remboursement simple permettant aux Etats Membres d'effectuer des paiements échelonnés sur 5, 10 ou 15 ans, et en monnaie locale.

41. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité permanent.

f) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances

42. Le Rapporteur du Comité permanent a fait rapport sur un certain nombre d'autres points examinés par le Comité à sa neuvième session.

- **Rapport du Président sur le Groupe de travail sur la réforme budgétaire**

43. Le Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire avait indiqué que depuis son précédent rapport au Comité permanent, en mai 2011, le Groupe de travail avait examiné des propositions concernant d'autres sources de financement possibles de la structure de base. Il avait présenté deux propositions pour examen par le Conseil, qui portaient respectivement sur la création du Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires (SCPF/67/Rev.1), et sur l'adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget (SCPF/68). Une délégation avait stipulé que l'adoption de la proposition visant à ajouter les contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget ne devait pas créer un précédent par rapport à d'autres organisations internationales. Le groupe de rédaction créé par le Groupe de travail pour examiner les résolutions et mécanismes existants afin de les actualiser et de les fusionner poursuivait ses travaux. Sur la base d'un large consensus, le Comité permanent avait pris note du rapport du Président (SCPF/66) et recommandé que les documents SCPF/67/Rev.1 et SCPF/68, ainsi que les projets de résolution pertinents, soient soumis pour approbation et adoption à la centième session du Conseil.

44. Le Conseil a adopté la résolution n° 1229 du 5 décembre 2011 approuvant la création du Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, et la résolution n° 1230 du 5 décembre 2011 relative à l'adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget.

- **Informations actualisées sur la mise en œuvre de la réforme structurelle dans les bureaux extérieurs**

45. La Directrice générale adjointe avait déclaré que la nouvelle structure avait été mise en place selon le calendrier prévu, et que des précisions étaient actuellement apportées aux attributions des nouvelles structures. Pour assurer et préserver la cohérence à l'intérieur de la nouvelle structure décentralisée, un manuel des projets, des lignes directrices thématiques, des procédures normalisées et un programme de formation avaient été élaborés. Dès qu'un financement serait trouvé, un système de gestion de l'information sur les projets serait mis en place pour favoriser le partage des connaissances et l'apprentissage continu. Le Comité permanent avait pris note du document intitulé Aperçu général de la mise en œuvre de la réforme structurelle (SCPF/73).

- **Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres**

i) La migration de retour et l'OIM

46. L'Administration avait souligné que de nombreux pays étaient simultanément pays d'origine, de transit et de destination, et avait présenté les différents types de migration de retour ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour y faire face. Plusieurs délégations avaient reconnu l'importance de l'OIM en tant que partenaire dans le domaine de la migration de retour, ainsi que

les avantages présentés par les retours volontaires. L'Administration avait souligné que, parallèlement à l'aide au retour, l'OIM facilitait également la réintégration des migrants dans leur communauté d'origine. Le Directeur général avait relevé l'importance de la réintégration qui, souvent, était déterminante pour le succès de la migration de retour. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/72 sur la migration de retour.

ii) Le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles

47. L'Administration avait souligné le rôle qui revenait à l'OIM en sa qualité d'organisation chef de file mondial pour la coordination et la gestion des camps lors de catastrophes naturelles, et avait présenté certaines des mesures prises pour que les services soient fournis avec efficacité. Elle avait fait observer que ces dernières années, les catastrophes naturelles avaient été particulièrement fréquentes, et qu'il était indispensable d'intégrer les mesures de préparation en prévision de catastrophes dans des stratégies d'intervention d'urgence et de redressement, et d'améliorer les technologies et les capacités nationales. Certains Etats Membres avaient mis en relief l'efficacité avec laquelle l'OIM fournissait une aide humanitaire dans leur pays ou région, tandis que d'autres s'étaient déclarés satisfaits de l'importance que l'OIM attachait à la nécessité de nouer de solides partenariats stratégiques avec les parties prenantes. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/71 sur le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles, des déclarations et des observations faites par l'Administration, ainsi que des observations des Etats Membres et du représentant de l'Union européenne.

• Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition

48. L'Administration avait présenté un rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 (SCPF/69), au cours de laquelle 81 % des fonds mis à la disposition du Fonds 1035 avaient été alloués, tandis que les 19 % restants avaient été provisoirement affectés dans l'attente de la finalisation des descriptifs de projet. A l'occasion de son dixième anniversaire, le Fonds 1035 avait été rebaptisé Fonds de l'OIM pour le développement. Face à l'augmentation des demandes de financement adressées au Fonds, il avait été suggéré de lui conférer davantage de visibilité, de façon à élargir sa base de financement. Le Directeur général avait indiqué que son objectif pour l'année à venir était de porter le niveau de financement à 10 millions de dollars E.-U.. Les administrateurs du Fonds de l'OIM pour le développement avaient entrepris d'examiner et de mettre en œuvre un certain nombre des recommandations qui avaient été faites dans la troisième évaluation réalisée par le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/69.

49. Le représentant d'un Etat Membre s'est félicité de l'objectif visant à porter le niveau de financement du Fonds à 10 millions de dollars E.-U., et a demandé comment il pourrait être atteint. Le Fonds de l'OIM pour le développement revêtait une importance fondamentale car il traduisait le mandat central de l'Organisation dans des projets concrets mis en œuvre dans les Etats Membres. L'OIM devrait s'efforcer de s'impliquer davantage au stade de l'élaboration des projets, notamment dans les pays en développement. Les pays qui ne réglaient pas leurs contributions dans les délais ne devraient pas être privés des avantages du Fonds.

50. Le Directeur général a fait observer que même en augmentant le niveau de financement, le montant des sommes disponibles pour chaque Etat Membre remplissant les conditions requises

resterait relativement modeste, étant donné le nombre croissant de pays en développement qui adhéraient à l'Organisation. L'Administration se mettrait en relation avec les Etats Membres, les banques de développement régional et des fondations pour atteindre l'objectif de 10 millions de dollars E.-U.. Si les pays en arriéré de paiement étaient effectivement pénalisés, l'OIM n'avait jamais appliqué l'article 4 de la Constitution, qui les privait de leur droit de vote. En réalité, elle se montrait généreuse envers les pays qui faisaient un geste, aussi minime soit-il, dans le sens d'un règlement de leurs arriérés. Le plan de remboursement permettait aux Etats Membres d'épurer leurs arriérés, ce qui contribuait à la crédibilité de l'Organisation face à ceux qui réglaient leurs contributions dans les délais. Les Etats Membres pouvaient désormais bénéficier d'une aide accrue en matière d'élaboration des projets de la part des spécialistes thématiques en poste dans les bureaux régionaux de l'Organisation, ainsi que des orientations données dans le nouveau Manuel des projets de l'OIM. L'approche décentralisée mise en œuvre en 2012 donnerait à huit bureaux régionaux le pouvoir d'approuver des projets, et devrait permettre de fournir plus rapidement aux pays une aide de meilleure qualité.

51. Le Président a invité tous les Etats Membres qui en avaient les moyens à contribuer au Fonds de l'OIM pour le développement.

- **Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel**

52. Le Président du Comité de l'Association du personnel s'est félicité des relations avec l'Administration, qui étaient excellentes, et avait passé en revue certains résultats obtenus dans l'intérêt du personnel. Il avait rendu hommage à tous les membres du personnel de l'OIM, d'hier et d'aujourd'hui, sans oublier ceux qui avaient péri dans l'exercice de leurs fonctions. Un nouveau Comité prendrait ses fonctions en janvier 2012. Le Directeur général avait remercié le Président du Comité de l'Association du personnel pour ses deux années de service, et affirmé que l'Administration et le Comité étaient attachés au même objectif, à savoir assurer au personnel de l'OIM les meilleures conditions possibles de travail, de vie et d'emploi. Il avait remercié le Comité de porter à l'attention de l'Administration un certain nombre de cas qui se présentaient dans les bureaux extérieurs et d'aider à les résoudre, dans le droit fil des priorités que lui-même avait énoncées. Il avait assuré le nouveau Comité que l'Administration resterait animée d'un esprit constructif et d'ouverture. Le Comité permanent avait pris note de la Déclaration du représentant du Comité de l'Association du personnel.

- **Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes**

53. L'Administration avait présenté le document SCPF/70 sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes découlant de la vérification des comptes de l'Organisation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2010. L'Administration avait affirmé qu'elle continuerait d'œuvrer étroitement avec le Vérificateur externe des comptes en vue de parvenir à des normes de transparence et de contrôle interne les plus élevées possibles. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/70.

- **Rapport sur la gestion des ressources humaines**

54. L'Administration avait présenté le document intitulé Rapport sur la gestion des ressources humaines (MC/INF/305), qui contenait des informations détaillées sur un certain nombre de mesures prises en matière de ressources humaines, dont la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation du personnel, la finalisation de la version unifiée du Règlement du

personnel, et la reformulation d'une politique générale pour un environnement de travail respectueux. Un aperçu statistique des effectifs avait été donné. Certains Etats Membres avaient félicité l'Administration pour les mesures prises durant la période considérée, relevant toutefois que le pourcentage de femmes parmi les membres du personnel était resté le même depuis cinq ans. L'Administration avait énuméré certaines des raisons pour lesquelles il était difficile de réaliser rapidement un équilibre entre les sexes, tout en attirant l'attention sur les diverses stratégies adoptées pour remédier aux déséquilibres. Le Président a relevé qu'il était nécessaire de veiller à une représentation équitable des Etats Membres parmi le personnel de l'Organisation. Le Comité permanent avait pris note du document MC/INF/305.

g) Election du Comité exécutif

55. Le Conseil a noté que les 36 Etats Membres ci-après souhaitaient siéger au Comité exécutif en 2012 et 2013 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Bangladesh, Belgique, Bolivie (Etat plurinational de), Burkina Faso, Congo, Costa Rica, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Italie, Japon, Kenya, Mali, Maroc, Mexique, Namibie, Népal, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Zambie, Zimbabwe.

56. Le Conseil a adopté la résolution n° 1231 du 5 décembre 2011 relative à l'élection du Comité exécutif.

h) Date et lieu de la prochaine session

57. Le Conseil a adopté la résolution n° 1232 du 5 décembre 2011 concernant sa prochaine session ordinaire, invitant le Comité exécutif à se réunir en juin 2012. Les dates provisoires fixées étaient les suivantes : du 26 au 30 novembre 2012 pour le Conseil, et le 20 juin 2012 pour le Comité exécutif⁵. Les dates provisoires de la dixième et de la onzième session du Comité permanent des programmes et des finances ont été fixées, respectivement, aux 15 et 16 mai 2012 et aux 30 et 31 octobre 2012.

**REMARQUES DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'ETAT DE LA MIGRATION :
Réalités actuelles, frontières futures**

58. Le Directeur général⁶ a dit que le soixantième anniversaire de l'OIM offrait une excellente occasion d'examiner les tendances et les défis actuels de la migration, leurs conséquences pour les Etats Membres et observateurs et pour les migrants, ainsi que le scénario le mieux à même de garantir que les migrations servent les intérêts de tous. Cette réflexion était d'autant plus opportune qu'elle s'inscrivait dans un contexte caractérisé par une mobilité humaine numériquement sans précédent dans l'histoire : aujourd'hui, une personne sur sept était un migrant international ou interne, et il n'était guère de pays qui ne soit pas pays d'origine, de transit ou de destination ou, de plus en plus souvent, les trois à la fois.

59. Jadis simple question sensible de politique nationale, la migration était de plus en plus devenue un enjeu de sécurité géopolitique qui conduisait parfois à faire du migrant un bouc émissaire et à criminaliser ceux dont le statut était irrégulier. Pourtant, la migration était un

⁵ La date de la réunion du Comité exécutif a été ultérieurement modifiée et fixée au **3 juillet 2012**.

⁶ Le texte intégral des remarques du Directeur général (MICEM/4/2011) est affiché sur le site web de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

phénomène naturel, nécessaire et potentiellement enrichissant, et les migrants méritaient d'être respectés, d'être traités dignement et d'être remerciés pour les compétences, les innovations et les avantages sociaux et culturels qu'ils apportaient.

60. Au cours des soixante années d'expérience de l'OIM, il était apparu que la mobilité humaine avait été un facteur de développement humain, qui avait profité aux Etats et aux sociétés. Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à reconnaître que la migration serait une tendance lourde tout au long du 21^e siècle. Ils comprenaient en outre que la migration était un phénomène bien trop complexe pour être appréhendé par des politiques unilatérales et isolationnistes. De fait, l'un des objectifs du débat de haut niveau du Conseil était de faire avancer la réflexion collective sur les moyens dont la communauté internationale, les Etats Membres « propriétaires » de l'OIM, pouvaient relever au mieux le défi fondamental consistant à trouver des solutions humaines, ordonnées et équitables qui tout à la fois reconnaissaient la souveraineté nationale et respectaient le besoin des individus de migrer pour vivre en sécurité et dans la dignité ou pour améliorer leurs conditions de vie.

61. L'Organisation avait recensé quatre grands facteurs déterminants des migrations massives contemporaines. Le premier résidait dans le décalage entre l'évolution démographique et les besoins de main-d'œuvre des pays industrialisés vieillissants et en déclin et les autres pays où la population jeune connaissait une croissance exponentielle, étant entendu que, comme par le passé, la plupart des migrants empruntaient les voies de migration régulière et partaient par choix.

62. Le deuxième facteur déterminant était la révolution des technologies et des médias sociaux : les modes de relations interpersonnelles et la compréhension du monde subissaient des mutations profondes qui rejaillissaient sur tous les aspects de l'humanité, dont la mobilité. Troisième facteur : la nature de l'Etat-nation en mutation. La composition même de nombreux Etats-nations, voire de la plupart d'entre eux, changeait à mesure que les Etats étaient de plus en plus nombreux à devenir multiculturels, multilingues, multiconfessionnels et multiethniques. Parallèlement, la diversité induite par la migration suscitait de plus en plus de craintes à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Parmi les principales questions de politique générale qui se poseraient aux Etats Membres au cours des années à venir se trouvaient l'intégration réussie des migrants – temporaires ou permanents – dans les sociétés d'accueil et, plus généralement, la façon dont les communautés d'accueil adhéraient à la migration et à la diversité.

63. Quatrième facteur déterminant les migrations à grande échelle : l'accroissement de la population conjuguée à l'urbanisation et à des crises mondiales multiples et souvent simultanées liées à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé, aux ressources, à la sécurité, aux violations persistantes des droits de l'homme, au terrorisme et aux nouvelles formes de guerre. Les déplacements massifs de population étaient la conséquence la plus négative de ces facteurs. Il était probable que ces personnes déplacées comprendraient de plus en plus de populations à risques négligées, qui n'étaient visées par aucun cadre juridique international qui leur soit spécifiquement applicable : migrants climatiques ou environnementaux, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, migrants en détresse (y compris les personnes sauvées en mer) et mineurs non accompagnés.

64. Les catastrophes humanitaires multiples – provoquées par l'homme ou naturelles – étaient le cinquième facteur. Tout portait à croire que le changement climatique et la dégradation de l'environnement s'intensifiaient. On s'attendait à ce qu'ils provoquent le déplacement de millions de personnes au cours des quarante prochaines années.

65. En conclusion on pouvait affirmer qu'au 21^e siècle : a) la migration revêtirait pour les Etats une importance accrue sur le plan politique et stratégique ; b) les mouvements massifs de population étaient non seulement inévitables, mais aussi souhaitables et nécessaires dès lors qu'ils étaient gérés avec intelligence et de manière humaine ; et c) la migration resterait une tendance profonde. L'Organisation avait examiné quelles en étaient les conséquences pour la gouvernance des migrations.

66. Tout d'abord, il incombait aux gouvernements et aux organisations d'élaborer une stratégie de communication visant à informer et instruire le grand public, non seulement pour limiter la migration irrégulière et favoriser la migration de travail régulière, selon les besoins, mais aussi pour souligner l'importance, au regard de l'histoire, de la contribution positive de la migration et faire pièce aux préjugés destructeurs.

67. Deuxièmement, il fallait intensifier les échanges avec le public, en mettant en place de solides partenariats sur la migration à l'échelle régionale et mondiale, par exemple par le truchement des seize processus consultatifs régionaux soutenus par l'OIM, ou en participant à des forums tels que le Forum mondial sur la migration et le développement ou le Groupe mondial sur la migration. En outre, l'une des fonctions principales que la Constitution confiait à l'OIM consistait à offrir une tribune pour débattre de questions migratoires d'actualité en vue de trouver des solutions concrètes fondées sur des données sérieuses. Le Dialogue international sur la migration était une telle tribune.

68. Troisièmement, il était nécessaire de continuer à renforcer les capacités en matière de gestion des migrations. A cet égard, l'OIM était déterminée à aider les gouvernements à gérer la diversité sociale et à concilier sécurité et liberté de circulation, et souveraineté nationale et droits individuels.

69. Quatrièmement, tous les Etats Membres devaient rester à la pointe de la définition des politiques à mesure que les migrations gagnaient en complexité. La gouvernance des migrations était une entreprise comportant plusieurs niveaux et plusieurs dimensions, et faisait intervenir plusieurs acteurs. Actuellement, il n'existait pas de système unique et unifié pour gérer les migrations.

70. La voie à suivre serait sans aucun doute difficile. Cependant, quel que soit le statut du pays intéressé : d'origine, de transit ou de destination, ou les trois à la fois, l'Organisation considérait que le meilleur scénario en matière de gouvernance des migrations englobait l'ensemble ou plusieurs des éléments ci-après : a) reconnaître cette réalité fondamentale que les migrations massives étaient inévitables, nécessaires et souhaitables ; b) adopter une approche gouvernementale holistique, dans laquelle un organisme interministériel regrouperait l'immigration, le travail, la justice, les affaires sociales, le développement et d'autres domaines ; c) suivre une approche englobant la société dans son ensemble, y compris le secteur privé, les syndicats, les groupes de défense, les fournisseurs de services, les associations de migrants, les milieux universitaires et les médias ; d) élaborer un cadre de coopération et participer, entre autres, aux processus consultatifs régionaux et au Forum mondial ; e) formuler une stratégie d'éducation et d'information du public axée sur les réalités du moment et les contributions positives des migrants ; et f) promulguer une législation nationale qui facilite la migration régulière et décourage la migration irrégulière.

71. En conclusion, le Directeur général a rappelé que la migration était la stratégie de réduction de la pauvreté la plus ancienne du monde. Le meilleur moyen d'y répondre consistait à

adopter une politique qui admette et respecte la souveraineté des Etats et leur souhait que tous ceux qui entraient sur leur territoire respectent les lois et coutumes locales et nationales, tout en reconnaissant le désir immémorial de l'homme de migrer, par choix ou par nécessité, et en garantissant le respect des droits individuels.

ORATEURS PRINCIPAUX

- **Nassir Abdulaziz Al-Nasser**, Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies
- **Peter D. Sutherland**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement

72. M. Al-Nasser fait observer que la migration était un phénomène majeur du 21^e siècle, et que de nouveaux pôles de migration apparaissaient en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud en réponse à la demande de main-d'œuvre créée par une économie mondiale de plus en plus interdépendante. D'une part, les migrants et la migration contribuaient de manière déterminante au développement des pays d'origine et de destination. Les migrants créaient des entreprises et des emplois dans leur pays d'accueil, et rapatriaient des millions de dollars dans leur pays d'origine. Lorsqu'ils retournaient au pays, ils apportaient avec eux des compétences, des connaissances et des perspectives mondiales.

73. D'autre part, des déséquilibres préoccupants avaient surgi dans le débat sur la migration internationale. La peur de l'« autre » était devenue plus forte depuis l'éclatement de la crise économique et financière mondiale, si bien que les migrants devenaient de plus en plus souvent la cible de comportements racistes et intolérants. Les événements survenus récemment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord avaient mis en lumière la vulnérabilité des migrants internationaux et la nécessité de renforcer la coopération et la concertation à tous les niveaux. Les rapatriements de fonds avaient reculé sous l'effet de l'augmentation du chômage et de la faible augmentation des revenus parmi les travailleurs migrants dans certains pays de destination.

74. L'accroissement du nombre de personnes qui se déplaçaient dans le monde s'accompagnait d'une prise de conscience toujours plus grande que la migration internationale avait d'importantes conséquences pour l'action de la communauté internationale, dont les Nations Unies. De fait, les solutions apportées aux problèmes économiques, sociaux, culturels ou humanitaires et les mesures en faveur de la paix et de la sécurité internationale – toutes questions qui se trouvaient au cœur de l'action des Nations Unies – étaient nécessairement incomplètes si elles ne tenaient pas compte du phénomène migratoire. En outre, il était indispensable que toute stratégie visant à accroître la contribution de la migration internationale et des migrants au développement s'appuie sur un renforcement de la coopération à tous les niveaux. En bref, la migration revêtait et continuerait à revêtir une importance fondamentale pour la communauté internationale et l'action des Nations Unies.

75. En tant qu'organisation d'envergure mondiale, l'OIM coopérait avec les Nations Unies aux niveaux central, régional et local et, souvent, était pleinement intégrée dans le système des Nations Unies. La crise libyenne, au début de 2011, avait fait clairement apparaître que le monde avait besoin de l'OIM et que l'action menée par cette Organisation faisait partie intégrante des efforts collectifs déployés par la communauté internationale. Il y avait beaucoup à gagner d'un

examen plus poussé de ce partenariat et des moyens de renforcer la coopération entre les Nations Unies et l'OIM.

76. Concernant les structures institutionnelles qui permettaient aux Etats de dialoguer et de coopérer sur les questions relatives à la migration internationale, M. Al-Nasser a relevé que l'OIM avait évolué et s'était adaptée à mesure que la migration internationale était devenue un enjeu mondial. Aucun gouvernement ni organisme ne pouvait, seul, venir à bout du phénomène migratoire actuel, complexe et multiforme – pour cela, il était fondamental de nouer des partenariats. A cet égard, le débat général du Conseil avait mis en évidence que l'OIM avait un rôle à jouer, en offrant aux Etats et aux autres parties prenantes de la scène migratoire une tribune pour débattre de questions d'actualité se rapportant à la migration afin d'en améliorer la compréhension et de renforcer la coopération.

77. Il se réjouissait à la perspective d'entendre le point de vue des Etats Membres de l'OIM qui, tous, étaient également membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le rôle que pouvait jouer l'OIM pour faciliter le dialogue et la coopération sur la migration, ainsi que sur les possibilités de renforcer les cadres institutionnels dans le monde. En quoi le Conseil en tant que tel, par opposition aux divers Etats Membres et groupes régionaux, pouvait-il contribuer au débat des Nations Unies sur les migrations, notamment dans la perspective du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2013 ? Quel était le meilleur moyen de resserrer les liens entre l'action des Etats Membres au sein du Conseil et leur action commune au sein des Nations Unies ? Surtout, comment faire en sorte qu'au 21^e siècle, les migrations soient un facteur de développement humain et social, et que les migrants soient traités avec dignité, dans le respect de leurs droits humains ?

78. M. Sutherland a rappelé que le Forum mondial sur la migration et le développement avait été créé pour stimuler le débat sur les questions migratoires entre pays d'origine et pays de destination. Il se réunissait chaque année et connaissait un succès phénoménal. Il s'était doté d'un comité de pilotage de plus de 30 Etats membres qui, tous, avaient réellement contribué, financièrement ou autrement, au fonctionnement du Forum. Celui-ci n'était pas une institution, et ne pouvait donc s'atteler à des questions normatives, mais il contribuait concrètement à la recherche de solutions aux questions migratoires. Chaque pays avait été invité à désigner un point de contact pour faciliter la communication et le dialogue entre son administration nationale et le Forum.

79. Le Groupe mondial sur la migration avait été créé pour servir d'interface institutionnelle entre le Forum mondial et les Nations Unies. Il n'avait pas été aussi efficace qu'escompté, malgré la contribution fort précieuse de l'OIM. Le Forum mondial dépendait des contributions financières volontaires des Etats membres et des organisations de la société civile, et avait besoin d'un plus grand soutien de la part du Groupe.

80. Le prochain Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement offrirait l'occasion de se pencher sur la situation des migrants en détresse par suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Le Forum mondial pourrait aussi aborder d'autres questions, comme la situation des travailleurs domestiques, et la nécessité de ratifier la Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, adoptée par l'Organisation internationale du Travail en 2011 (n° 189). Il était fondamental de coordonner l'action de l'OIM et celle du Forum mondial pour qu'un soutien efficace puisse être apporté aux migrants du monde entier.

LANCEMENT DU RAPPORT *ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2011*

81. L'Administration a présenté le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011 : Bien communiquer sur la migration*. Ce thème avait été choisi parce que la migration était l'une des questions d'actualité les plus mal comprises, alors même que le monde contemporain était caractérisé par une mobilité humaine sans précédent dans l'histoire. Le capital humain pouvait être l'une des ressources d'échange les plus importantes pour la croissance économique et la prospérité dans le monde. Or, en réalité, les attitudes restaient largement ambivalentes face au phénomène migratoire. De plus, les migrants étaient souvent tenus pour responsables des difficultés économiques, surtout en période de récession.

82. C'est pourquoi, le Rapport examinait les perceptions de la migration et les moyens de les améliorer. Souvent confus, le discours sur la migration faisait obstacle à l'élaboration de politiques efficaces et engendrait des préjugés et des discriminations préjudiciables qui, à leur tour, se traduisaient par d'inutiles controverses sur l'utilité et les répercussions de la migration. L'opinion publique sur la question variait considérablement, pouvant même exprimer une reconnaissance dont les médias ou le discours politique se faisaient rarement l'écho. Dans les enquêtes à grande échelle, la migration était rarement considérée explicitement comme un sujet de préoccupation, mais ses effets étaient implicitement associés à de nombreuses questions sociales et économiques concrètes.

83. Des études réalisées en vue du Rapport avaient fait apparaître que pour beaucoup de personnes, le nombre de migrants dans leur pays était considérablement supérieur à ce qu'il était en réalité. Les perceptions variaient en outre selon la catégorie de migrants auxquels pensaient les personnes interrogées : travailleurs qualifiés ou non qualifiés, demandeurs d'asile, touristes ou migrants aux fins de regroupement familial. La situation de l'économie et de l'emploi influençait considérablement l'idée que se faisait le public des migrants. Souvent, les perceptions étaient plus négatives parmi les personnes âgées, peu instruites et d'un milieu socioéconomique modeste. En outre, elles évoluaient considérablement au fil du temps, dans un sens positif ou négatif. Dans les pays d'origine, l'image du migrant variait énormément, allant du héros qui stimulait le développement, au déserteur. De même, les migrants de retour étaient tantôt perçus positivement, comme des personnes revenant pour reconstruire le pays, tantôt négativement, comme exerçant une influence dérangeante. De toute évidence, les médias façonnaient les idées que se faisait le public de la migration. Plus la couverture médiatique était grande, plus grandes étaient les inquiétudes de l'opinion sur la question. Cependant, il convenait de noter que les données sur lesquelles reposaient les informations diffusées par les médias étaient elles-mêmes parfois sujettes à caution, et qu'une communication faussée sur la migration pouvait engendrer un cercle vicieux de désinformation.

84. Le Rapport invitait les responsables de l'élaboration des politiques à promouvoir un discours sur la migration honnête, nuancé, global et fondé sur des données probantes. Il importait que le débat soit dépolitisé et axé sur les vrais sujets de préoccupation. Il était indispensable que les arguments idéologiques, bornés et émotionnels cèdent la place à une discussion sur la place de la migration dans une planification économique, sociale et démographique rationnelle. En outre, les responsables de l'élaboration des politiques devaient coopérer plus étroitement avec les médias, en montrant la voie à suivre et en donnant des conseils pratiques pour garantir des informations exactes et de qualité. Enfin, les migrants devaient avoir la possibilité de faire entendre leur voix.

85. Le Rapport comportait un tour d'horizon des faits nouveaux survenus sur la scène migratoire en 2011, un aperçu de l'histoire de l'OIM, ainsi qu'une nouvelle section livrant des données chiffrées sur les programmes et autres activités de l'OIM. Un livre intitulé *Foundations of International Migration Law*, qui devait être publié par Cambridge University Press au début de 2012, devrait constituer une source d'information utile pour les responsables de l'élaboration des politiques. Des précisions sur cette publication étaient données dans le Rapport.

PANEL SPECIAL : VOIX DE MIGRANTS

86. Les panélistes étaient les suivants :

- **Ian Goldin**, Professeur spécialiste de la mondialisation et du développement, Université d'Oxford
- **Ebun Aforo-Jusu**, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone
- **Dikembe Mutombo**, ex-basketteur de la *National Basketball Association* et philanthrope, Atlanta (Etats-Unis d'Amérique)
- **Katie Nguyen**, journaliste pour Reuters, Londres
- **Eric Urfer**, Directeur, Conservatoire de musique, Yverdon.

87. M. Jean-Philippe Chauzy, Porte-parole de l'OIM, a assuré la fonction de modérateur.

88. M. Goldin a fait observer que le désir de migrer avait permis à l'humanité de progresser en tant qu'espèce, de survivre à des périodes d'extinction, de famine, de pauvreté et de catastrophe environnementale, et de réaliser certaines de ses plus grandes prouesses. Cependant, la mise en place de restrictions aux migrations, comme l'invention du passeport, avait eu d'importantes retombées négatives. L'idée qu'on se faisait de la migration avait changé, et la montée du nationalisme avait créé la notion d'altérité. Bien que le nombre absolu de migrants ait augmenté, notamment en raison de la quantité d'Etats créés au cours du siècle écoulé, la proportion de migrants avait chuté dans la plupart des sociétés.

89. On avait beaucoup parlé des incidences négatives de la migration sur les pays d'origine et de destination, mais le tableau ainsi brossé n'était pas complet. Grâce aux rapatriements de fonds, de nombreuses familles de migrants restées au pays disposaient de moyens de subsistance essentiels, surtout en temps de crise. Les diasporas jouaient un rôle important à maints égards. Dans leur pays d'accueil, les migrants contribuaient à la main-d'œuvre et, souvent, étaient une source d'innovation et de croissance dynamique. Les sociétés qui adoptaient une attitude de repli face à la migration risquaient de porter atteinte à leurs perspectives de développement à long terme, eu égard, notamment, à l'évolution démographique. Dans un proche avenir, les points de vue sur la migration allaient complètement changer. La difficulté consisterait à adopter des politiques migratoires censées, en gardant à l'esprit que le moindre changement de politique pouvait avoir d'importants effets dans la réalité. A cet égard, l'Organisation avait un rôle important à jouer en tant qu'enceinte de discussion.

90. Mme Aforo-Jusu a parlé de son expérience de migrante. Après avoir obtenu son diplôme de droit dans sa Sierra Leone natale, elle s'était rendue aux Etats-Unis d'Amérique pour approfondir ses connaissances juridiques. Après quelques années pendant lesquelles elle avait tenté d'obtenir la régularisation de son statut devant les tribunaux d'immigration, elle avait achevé un doctorat de droit à l'Université de Géorgie. Les difficultés qu'elle avait initialement

eues pour trouver un emploi l'avaient amenée à ouvrir son propre cabinet dans une ville connue pour son hospitalité à l'égard des immigrants. Sa spécialisation en droit de l'immigration et en droit de la famille lui avait permis de mettre son expérience et son parcours au service de sa société d'accueil et de la communauté de migrants.

91. Après une quinzaine d'années, elle avait pris la difficile décision de retourner en Sierra Leone, initialement pour des périodes de six mois. Malgré les difficultés et les incertitudes de la réintégration, qui ressemblaient à s'y méprendre à celles liées à la migration, elle avait construit une nouvelle vie dans son pays natal, qui avait débouché sur l'offre de portefeuille ministériel qu'elle détenait actuellement. Elle a souligné qu'il était important que les migrants des diasporas restent en relation avec leur pays d'origine et, finalement, retournent chez eux.

92. M. Mutombo a dit qu'enfant, dans la République démocratique du Congo, il avait rêvé de devenir médecin. Ses résultats scolaires exceptionnels lui avaient permis d'obtenir une bourse d'études à l'Université de Georgetown, aux États-Unis, où les entraîneurs de l'équipe de basketball de l'Université l'avaient repéré. Bien qu'ayant abandonné ses études médicales pour suivre un double cursus de linguistique et d'études diplomatiques, ses vingt années de carrière en tant que basketteur professionnel lui avaient permis de créer une fondation qui s'employait à améliorer le système de soins de santé dans son pays natal. Après le décès de sa mère, il avait fait don de plus des deux tiers de la somme requise pour construire le premier hôpital du pays après l'indépendance. Celui-ci employait aujourd'hui plus de 420 personnels médicaux. Lui-même continuait à recueillir chaque année des millions de dollars pour couvrir les dépenses de fonctionnement de cet hôpital. Il était fier de ce qu'il avait pu faire pour aider son pays d'origine.

93. Bien que certains migrants choisissent de quitter leur pays natal en quête d'une vie meilleure, pour eux-mêmes ou leur famille, d'autres étaient contraints au départ simplement pour survivre. Lors d'un récent voyage dans la Corne de l'Afrique, il avait vu de ses propres yeux les conditions épouvantables dans lesquelles les réfugiés étaient souvent contraints de vivre. Il a vivement engagé l'OIM à s'employer à mettre fin à leur drame et à poursuivre son action dans l'intérêt des peuples d'Afrique.

94. Mme Ngyuen a dit que son expérience de réfugiée avait eu d'importantes répercussions sur sa vie. Elle avait quitté le Viet Nam en 1979, quand elle avait deux ans. Sa famille était partie dans une petite embarcation en bois et, après quatre jours passés en mer, un navire britannique les avait sauvés et emmenés à Hong Kong. Après quoi, le Comité intergouvernemental pour les migrations avait aidé sa famille à se réinstaller au Royaume-Uni. Malgré l'immense gentillesse de la communauté d'accueil, ses parents avaient dû travailler pendant plusieurs années comme ouvriers d'usine tout en apprenant l'anglais et en s'efforçant de surmonter les différences culturelles. Elle serait éternellement reconnaissante au Royaume-Uni pour les possibilités qu'il lui a offertes en tant que réfugiée, mais elle n'avait jamais cessé de s'interroger sur son identité et de tenter de rapprocher les deux pays et cultures auxquels elle appartenait.

95. M. Urfer a dit que, jeune étudiant en musique, il s'était vu offrir le poste de premier trompettiste du nouvel orchestre symphonique national du Costa Rica, créé au titre d'un projet géré par le Comité intergouvernemental pour les migrations afin de placer de jeunes musiciens à l'étranger. Il était arrivé au Costa Rica en 1970. C'est là qu'il avait commencé sa carrière, non seulement en tant que musicien d'orchestre, mais aussi en qualité d'enseignant, dans le cadre d'un projet lancé par le Ministère de la culture costaricien pour former des jeunes musiciens. Cette expérience au Costa Rica avait profondément façonné son évolution en tant que musicien et enseignant.

DEBAT GENERAL⁷

96. Les Etats Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique, ont fait une déclaration : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Géorgie, Ghana, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama (pour le compte du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et en son nom propre), Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne (au nom de l'UE), Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tanzanie (République-Unie de), Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie (pour le compte du Groupe africain et en son nom propre) et Zimbabwe.

97. Des déclarations ont également été faites ou présentées par les observateurs suivants : Chine, Indonésie, Fédération de Russie, Ordre souverain de Malte, Union africaine, Commission internationale catholique pour les migrations, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation de la Conférence islamique, et Organisation mondiale de la Santé.

98. Les participants ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Etats Membres et observateurs, dont l'intérêt pour l'Organisation témoignait de son utilité et de sa crédibilité dans le monde pour relever les multiples défis de la migration. Leur contribution enrichirait le débat et renforcerait l'Organisation. Un participant a néanmoins fait observer que le processus d'admission de nouveaux Membres devait être parfaitement transparent pour que tous puissent profiter de l'arrivée de nouveaux Membres. C'est pourquoi, les demandes d'admission devaient être examinées avant leur soumission au Conseil.

99. Les participants ont aussi félicité l'Organisation pour ses soixante ans de services rendus sur la scène migratoire dans l'intérêt de tous. La délégation des Pays-Bas a annoncé que son pays, pour marquer cet anniversaire et souligner l'importance de former de jeunes membres du personnel, financerait un poste d'administrateur auxiliaire néerlandais pendant trois ans à l'OIM.

100. Le personnel des bureaux extérieurs et du Siège de l'OIM a été vivement remercié pour son dévouement et son courage, même dans les circonstances les plus difficiles.

101. L'Administration a été applaudie pour la publication du Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011*, qui mettait en évidence les liens entre la migration et les questions politiques, sociales et économiques actuelles. A l'heure où la xénophobie, la discrimination et l'intolérance gagnaient en force, il était important de promouvoir et de renforcer une image positive des migrants ainsi que le respect de leurs droits. Se contenter de criminaliser les migrants ne résoudrait pas la crise économique et financière.

⁷ Les textes et déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et observateurs, sont accessibles aux Etats Membres sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

102. De nombreux délégués ont évoqué l'interdépendance de la migration et du développement : des migrations bien gérées pouvaient contribuer de manière déterminante au développement des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'à celui des migrants et de leur famille. Les pays qui disposaient de véritables systèmes de gestion des migrations bénéficiaient des rapatriements de fonds, ainsi que des connaissances et des compétences des migrants. A cet égard, il était indispensable que l'OIM participe et contribue au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, en 2013.

103. Une grande importance a été attachée aux efforts déployés par l'OIM pour coordonner les interventions humanitaires dans les situations d'urgence. Grâce à son expérience, l'OIM avait, l'année précédente, réagi avec rapidité et efficacité aux conflits politiques en Afrique de l'Ouest et du Nord et aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme (par exemple dans la Corne de l'Afrique et au Pakistan), qui avaient eu de graves conséquences pour les migrants et la migration. Il n'était pas exagéré de dire que 2011 avait donné à l'OIM l'occasion de montrer sa pleine mesure à la communauté internationale. Ces catastrophes avaient montré que l'OIM avait besoin d'outils pour réagir sans délai. C'est pourquoi, les participants s'étaient félicités de la création du Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, qui permettrait d'améliorer effectivement la capacité de l'OIM à répondre rapidement à de futures crises migratoires. Un Etat Membre a néanmoins rappelé que l'OIM devait toujours garder son mandat initial à l'esprit, de façon à éviter tout chevauchement d'activités, tandis que d'autres ont fait observer que le Fonds était censé compléter le Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies, et non pas faire double emploi avec lui.

104. Divers pays ont remercié l'OIM pour l'assistance portée à des moments difficiles de leur histoire récente ou dans des situations migratoires particulièrement épineuses.

105. Un certain nombre de délégations ont évoqué la question de savoir si l'OIM devait ou non être intégrée dans le système des Nations Unies. Cependant, comme certaines l'ont fait observer, les questions de migration exigeaient des réponses opérationnelles immédiates et une flexibilité qui étaient incompatibles avec le mode de fonctionnement des Nations Unies. Des partenariats avec des institutions des Nations Unies étaient toutefois inévitables et fonctionnaient bien, comme en témoignaient les efforts concertés, déployés en temps opportun, de l'OIM et du HCR durant la récente crise libyenne pour éviter une catastrophe humanitaire menaçant la vie et le bien-être de dizaines de milliers de travailleurs migrants. Il convenait de renforcer de tels partenariats. Deux délégués, pour leur part, ont estimé que l'OIM devait devenir une institution des Nations Unies.

106. Les délégations ont convenu de la nécessité de trouver un équilibre entre le droit souverain des Etats de gérer les mouvements transfrontaliers de migrants, et l'aspiration des personnes à migrer pour trouver des conditions de vie meilleures. A cet égard, l'OIM était un acteur clé dans les efforts concertés et les mesures prises par les Etats pour dresser un bilan de la situation migratoire dans le monde et établir une approche juste et collective face au phénomène de la migration. Il était indispensable de gérer les migrations dans des conditions équitables, humaines et durables, afin de maximiser les avantages de la migration dans le monde et remédier avec efficacité à ses conséquences négatives. Toute politique d'immigration globale axée sur la cohésion sociale et la prospérité et fondée sur le respect et la protection des droits de l'homme devait comporter des mesures visant à intégrer les immigrants, à faire pièce au racisme et à la xénophobie, et à lutter contre la traite des êtres humains.

107. Plusieurs représentants ont accueilli avec satisfaction le fait que la partie administrative du budget restait assujettie au principe de croissance nominale zéro, ou se sont déclarés favorables au processus de réforme budgétaire en général. Il a néanmoins été reconnu que le problème fondamental du sous-financement de la structure de base restait non résolu, malgré la décision d'ajouter les contributions assignées des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget. Une solution consisterait peut-être à faire passer la commission pour frais d'administration liés aux projets de 5 % à 7 %, qui était le taux appliqué au sein du système des Nations Unies. Une autre possibilité consistait à rechercher des fonds privés et de nouveaux modèles de partenariat.

108. La détermination du Directeur général à augmenter le financement pour le Fonds de l'OIM pour le développement a été saluée, de même que les contributions volontaires au Fonds faites par les Gouvernements de l'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie et de la Hongrie.

109. Deux représentants ont souligné la nécessité de ratifier les amendements à la Constitution de l'OIM. Les représentants de l'Egypte et du Pérou ont signalé que leur gouvernement prendrait des mesures à cet égard.

110. Le Directeur général a relevé un certain nombre de points qui avaient été soulevés lors du débat général et qui étaient propres à certaines régions. La région Afrique attachait une grande importance au renforcement des capacités dans des domaines tels que la gestion des frontières et la lutte contre la traite (le Fonds de l'OIM pour le développement était le meilleur moyen de mettre en œuvre des projets à cette fin), au dialogue avec la diaspora (l'OIM organiserait un forum ministériel sur la diaspora en 2012), ainsi qu'à la migration de travail et aux rapatriements de fonds/au rôle des migrants dans le développement socioéconomique. Les Amériques attachaient elles aussi une grande importance au couple migration et développement, et plus particulièrement à l'intégration de la migration dans les plans de développement national et aux droits humains des migrants. La question du retour et de la réintégration des migrants prenait une nouvelle dimension dans un contexte de crise économique. En Asie et dans le Pacifique, où l'intégration était considérée comme un préalable à une migration réussie, les pays estimaient qu'il fallait porter davantage d'attention à la totalité du cycle migratoire. Leur autre sujet de préoccupation majeur était la gestion des crises migratoires, comme celles qui avaient récemment éclaté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les pays d'Europe avaient préconisé une approche équilibrée de la gestion des migrations, qui intègre les retours et tienne compte des situations d'urgence migratoires lors de crises humanitaires. Les crises migratoires et humanitaires préoccupaient également les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, de même que le chômage des jeunes et la gestion des migrations, et plus particulièrement la gestion des frontières et la lutte contre la traite.

111. Le Directeur général a également mis en relief un certain nombre de questions transversales soulevées par des pays de toutes les régions, à savoir la migration et le changement climatique, l'importance d'un dialogue permanent sur la gouvernance des migrations, et la nécessité d'établir des processus consultatifs régionaux pour les Caraïbes et l'Amérique centrale. Il a remercié les pays dont les populations s'étaient montrées compatissantes à l'égard des migrants contraints de rentrer chez eux au lendemain des récentes crises, en leur ouvrant leurs foyers et leur bourse, et a rappelé qu'il fallait désormais veiller à leur réintégration dans leur pays d'origine.

112. Il était du devoir de tous les participants de condamner la persécution et la criminalisation des migrants. L'OIM partageait les inquiétudes exprimées au sujet de la montée de l'hostilité à l'égard des migrants, et défendrait toujours leurs droits humains, quel que soit leur statut. Elle se conformait strictement à l'instruction formulée en 2007 visant à améliorer le « statu quo », à savoir renforcer les liens de l'Organisation avec le système des Nations Unies tout en restant entièrement neutre sur la question de l'appartenance aux Nations Unies, qu'il appartenait aux Etats Membres de trancher.

113. Le Président a relevé que la participation record à cette session du Conseil témoignait indéniablement de l'importance que les Etats attachaient aux questions migratoires. Elle signifiait aussi qu'ils reconnaissaient et appréciaient le rôle joué par l'OIM en tant qu'organisation mondiale majeure dans le domaine de la migration, qui était de plus en plus une tendance profonde à l'échelle mondiale. Il était nécessaire de redoubler d'efforts pour faire pièce aux idées erronées sur les migrants, largement répandues parmi le public. A cet égard, le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011* avait identifié les difficultés que cela posait, et formulé des recommandations quant aux mesures à prendre par les diverses parties prenantes.

114. Le Président a relevé, en outre, que la participation de l'OIM à diverses tribunes sur la migration, comme le Forum mondial sur la migration et le développement, le Groupe mondial sur la migration et les processus consultatifs régionaux, avait été saluée, et que l'Organisation avait été encouragée à continuer de soutenir ces processus. Elle avait aussi été invitée à prendre une part active au débat précédant le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiendrait lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2013, à faire entendre sa voix dans le cadre des préparatifs, et à partager sa riche expérience et son savoir-faire. Il avait été reconnu que la force originale de l'OIM résidait dans sa capacité d'ajustement, sa réactivité et sa souplesse.

115. Enfin, le Président a souligné que le besoin d'écouter plus attentivement non seulement les récits d'expériences de migration réussies, mais aussi les difficultés rencontrées par les migrants avait été clairement reconnu. Il était urgent que la communauté internationale permette aux migrants de se faire mieux entendre à l'échelle nationale et internationale.

CLOTURE DE LA SESSION

116. Le Président a déclaré close la centième session du Conseil le mercredi 7 décembre 2011 à 18h11.

